



Comune di Parma

**SETTORE SERVIZI EDUCATIVI, SISTEMA BIBLIOTECARIO, ARCHIVI, PARI OPPORTUNITA' E BENESSERE ANIMALE - S.O. Progettazione e Programmazione**

**Objet:** Camps d'été 2025 - concessions économiques.

Chères familles,

La Municipalité de Parme a adhéré au "**Projet de lutte contre la pauvreté éducative et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée: soutien aux familles pour la fréquentation des centres d'été – année 2024. PR FSE+ Priorité 3 Inclusion sociale Objectif spécifique K**" réalisé grâce aux fonds européens de la région Emilia Romagna.

Nous vous informons que il est possible de demander des concessions financières pour l'inscription aux centres d'été pour les enfants âgés de 3 à 13 ans (jusqu'à 17 ans s'ils ont un certificat de handicap, conformément à la loi n° 104/1992), s'ils remplissent les conditions énoncées dans l'avis:

Sur le site <https://www.comune.parma.it/it/servizi/educazione-e-formazione/disposizione-e-progetto-organizzativo-centri>

Les familles trouveront:

- **l'Appel à candidatures pour les contributions PR FSE+ fournies par la Région Emilia-Romagna pour les services d'été - Été 2025** avec indications pour demander les contributions régionales;
- **la liste des centres d'été accrédités** pour l'été 2025 - avec les informations pratiques y afférent.

**La demande d'aides financières peut être soumise à partir du 15 avril 2025 à 8h00 et jusqu'au 6 mai 2025 à 23h59, en remplissant le formulaire en ligne sur le site de la Municipalité de Parme à l'adresse mentionnée ci-dessus**

Pour procéder à la demande de prestations, il est nécessaire de disposer des identifiants **SPID** (Système public d'identité digitale).

A défaut, il est nécessaire de demander les identifiants SPID en suivant les étapes ci-dessous:

<https://www.comune.parma.it/it/servizi/anagrafe-stato-civile-ed-elettorale/credenziali-di-autenticazione-sp/ridascio-credenziali-sp/ridascio-ai-servizi>

**Une seule demande de subvention** peut être introduite **pour chaque enfant**.

Une fois publiée, la liste de classement peut être consultée sur le site web de la Municipalité de Parme. Les parents titulaires des contributions régionales seront informés de l'attribution **par SMS** au numéro de téléphone mobile indiqué dans le formulaire de demande.

Les contributions doivent être utilisées dans les centres d'été choisis **avant le 7 juin 2025**.

Après cette date, toutes les contributions non utilisées **seront annulées** e réaffectées à d'autres familles sur la liste d'attente.

**Dans le cas où, à la suite de contrôles effectués par l'Administration Publique, des allocations sont effectuées en l'absence des exigences, ou si de fausses déclarations sont faites, le retour du contribution attribué sera demandé.**

Les familles intéressées pourront inscrire librement leurs enfants dans un ou plusieurs centres en contactant les secrétariats des Centres d'été.

Le Contact Center de la municipalité de Parme (tél. 052140521) est disponible pour toute demande d'information du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 et le samedi de 8h00 à 13h00.

Cordialement.

**La Responsabile della  
S.O. Progettazione e  
Programmazione  
Dott.ssa Chiara Rossi**